



Communiqué de presse

Objet	Loi sur la prévention
Contact	Thomas Weibel, Conseiller national, Tel. +41 78 602 13 57
Expéditeur	Parti vert'libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail schweiz@grunliberale.ch , www.grunliberale.ch
Date	8 mars 2012

Maintien de la loi sur la prévention grâce aux Vert'libéraux

Les Vert'libéraux sont heureux que la loi sur la prévention soit maintenue. Ils sont convaincus qu'il est plus judicieux de renforcer les mesures de prévention que de guérir des problèmes de santé subséquents. Un principe fort anticipateur veut qu'il soit préférable de traiter les causes plutôt que de lutter contre les symptômes. Actuellement, près de CHF 1,5 milliards sont investis pour assurer la coordination et la transparence afin de mettre en oeuvre les mesures les plus efficaces possibles en matière de prévention. Grâce à la prévention, la population est en mesure de prendre ses responsabilités.

La loi fédérale sur la prévention et promotion de la santé a pour but d'améliorer le pilotage, la coordination et l'efficacité des mesures de prévention, de promotion de la santé et des mesures de détection précoce afin de renforcer les acquis de la population en matière de prévention. Lors de sa session en avril 2011, le Conseil national s'était déjà prononcé en faveur de l'adoption de la loi sur la prévention. Alors même que le Conseil des Etats a décidé par la suite de ne pas entrer en matière à une voix près, le Conseil national a maintenu sa décision.

La promotion de la santé et la prévention permettent de faire obstacle à la maladie. Traiter la population avec condescendance ou l'infantiliser ne fera que nier la responsabilité de tout un chacun. L'évolution montre malheureusement une population en proie à un déficit croissant en matière de culture sanitaire. Nombre de personnes connaissent une situation où ils ne sont plus en mesure de prendre leurs responsabilités. La prévention les aidera à se prendre en charge.

La loi sur la prévention a pour objectif de déterminer une meilleure allocation des ressources. Actuellement, près de CHF 1,5 milliards sont investis chaque année pour la prévention. Il est clair qu'il existent des besoins importants en termes de coordination, de pilotage et de transparence. Il s'agit de définir quelles sont les priorités en matière de prévention et pour la promotion de la santé. La prévention s'avère payante. Dans de nombreux cas, avec de bonnes mesures de prévention, on évite une prise en charge médicale au sein d'établissements de santé, qui elle, coûte toujours plus cher. Comme le dit le fameux proverbe : « Mieux vaut prévenir que guérir ».

La loi permet à notre système de santé d'atteindre un meilleur équilibre entre médecine préventive et médecine curative. Un point important car la prévention empêche ou retarde l'apparition de problèmes de santé et contribue à améliorer notre qualité de vie. Pour les Vert'libéraux, la prévention constitue une condition essentielle pour freiner la hausse des coûts de l'assurance maladie.